

## 4. LA MARCHÉ À PIED

### 4.1. Retour vers la marche

La marche à pied représente toujours moins de part dans les déplacements des citoyens, même chez les plus jeunes. C'est pourtant un excellent exercice, bon pour la santé, et sûrement le moins onéreux. Et on est en principe sûr de ne pas arriver en retard ! Mais notre mode de vie a multiplié les lieux de travail, de loisirs, d'achats. La marche à pied n'est plus qu'accessoire car jugée trop lente.

Est-il encore possible de renverser la tendance ? Comment ?

---

**VOTRE AVIS, VOS PROPOSITIONS :**

### 4.2. Les chemins piétons.

Uccle compte encore des chemins (inaccessibles aux automobiles) qui sont souvent autant de raccourcis.

Sont-ils bien entretenus, éclairés, suffisamment connus ?

---

**VOTRE AVIS :**

### 4.3. Les trottoirs.

Les trottoirs font l'objet de nombreux aménagements par nos autorités communales : aux carrefours, placement d' « oreilles » qui réduisent la traversée, placements de bollards ou de barrières protectrices dans certaines rues étroites.

Les piétons sont-ils en sécurité sur les trottoirs ?

---

**VOTRE AVIS :**

### 4.4. Parking sauvage.

Certains automobilistes peu scrupuleux n'hésitent pas à se parquer (voire à rouler) sur les trottoirs.

Comment empêcher ces comportements ?

---

**VOTRE AVIS, VOS PROPOSITIONS :**

#### 4.5. Dispositifs de protection.

Le code de la route comprend diverses dispositions pour protéger les piétons : passages zébrés, piéton prioritaire dès qu'il marque son intention de traverser, feux de signalisation spécifiques aux carrefours les plus dangereux,...

Pensez-vous que la commune place sur son territoire suffisamment de dispositifs de protection ?

---

**VOTRE AVIS :**

